

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE****VILLE DE BASSE-TERRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE  
AUTORISANT MADAME KARINE DUMABIN CHEFFE DE PROJET A ORGANISER UNE  
MANIFESTATION SPORTIVE INTITULEE « LA CITY URBAIN TRAIL 6<sup>ÈME</sup> ÉDITION » SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE, AVEC UN DEPART ET UNE ARRIVEE SUR  
L'ESPLANADE DU PORT, LE SAMEDI 01 FEVRIER 2025, DE 16 HEURES 00 A 19 HEURES 00.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la demande formulée en date du 13 Janvier 2025, par laquelle Madame Karine DUMABIN, Cheffe de Projet, sollicite un **arrêté municipal** en vue d'organiser une manifestation sportive intitulée la « **CITY URBAIN TRAIL 6<sup>ème</sup> Edition** » sur le territoire de la Ville de BASSE-TERRE, avec un départ et une arrivée sur l'esplanade du port, le **Samedi 01 Février 2025, de 16 heures 00 à 19 heures 00**.

**ARRETE**

**ARTICLE 1ER :** Autorise Madame Karine DUMABIN à organiser une manifestation sportive intitulée la « **CITY URBAIN TRAIL** » 6<sup>ème</sup> Edition sur le territoire de la Ville de BASSE-TERRE avec un départ et une arrivée sur l'esplanade du Port, le **Samedi 01 Février 2025, de 16 heures 00 à 19 heures 00**, selon les dispositions particulières suivantes :

**PARCOURS 1 – 8 kms TRAIL**

**Départ : 16 HEURES 00 - Esplanade du Port**

*Rue du Cours Nolivos*

- *Place St-François*
- *D Rue St-François (en sens interdit)*
- *D Rue du Nègre sans Peur*
- *Route des Esclaves*
- *Cale des Esclaves*
- *Traversée du marché de B-Terre*
- *Passage des Marches mozaiques*
- *D Rue Maurice Martin*
- *G Traversée de l'Artchipel par les Marches*
- *Traversée Champ d'Arbaud (suivre chemin balisé du champ)*
- *Rond-Point Boulevard du Gouverneur Général Félix Eboué*
- *Tout D Rue Lardenoy*
- *D Rue Léthière - Tout D traverser 2 rues*
- *D Rue Martin Luther King*

- *Longer mur Lycée Gerville Réache*
- *Tout D Prendre les marches face Gerville (Cale des cités unis)*
- *Traverser passage piétion*
- *G longer Bd Gerty ARCHIMEDE*
- *Passer sous le pont N1*
- *Rue du Gouverneur AUBERT*
- *Entrée pont levie Fort*
- *Circuit Fort*
- *Sortie Fort côté Avenue Paul Lacavé*

**RAVITAILLEMENT**

- *Longer édifice*
- *Chemin Houël*
- *D Rue de la Mulâtresse Solitude*
- *D prendre porte Calvaire - Traversée du Calvaire*
- *D Rue de la Mulâtresse Solitude*
- *D Rue Rémy Nainsouta (face église du Carmel)*
- *Passage L'ARSENAL*
- *G Rue Lardenoy*
- *Traverser*
- *Allée Maurice Micaux - Passer derrière la Préfecture*
- *Entrée stade - Traversé du Stade Félix Eboué*
- *G Avenue Paul Lacavé*
- *G Rue Gaston Michineau*
- *Tout D Ruelle du Château d'eau (passer devant la crèche de Petit Paris)*
- *G rue Lya (chemin de la douane)*
- *D direction carrefour Mc Do*
- *Avenue Gaston Feuillard - passer le pont*
- *G Rue Alexandre Duffon*
- *Jardin Botanique*
- *D Chemin de Circonvallation*
- *D Rue Henry Stelhlé*
- *D-G Rue José Marti*
- *Cité Grain D'Or*
- *Intersection Rue José Marti*
- *G Avenue Sidambarom – Traverser pont aux herbes-Tout D 20m*
- *Traverser D route - Rue de la Manufacture*
- *Passer devant Ancien Collège Campenon - K'MAWON*
- *Rue Gratien Candace*
- *D Rue Piétonne (en sens interdit)*
- *Pont Rivière aux Herbes*
- *G Impasse Adolphe Belot*
- *D rue Ferdinand L'Herminier*
- *G Rue Germain Casse*
- *Escalier - Sortie Boulevard Maritime*
- *Tout D direction Esplanade- Passer sous le pont - Circuit esplanade*

**Arrivée : Esplanade du Port**

**PARCOURS 2 - 11 kms TRAIL****Départ : 07 HEURES 15 - Esplanade du Port**

- Rue du Cours Nolivos
- Place St-François
- D Rue St-François (en sens interdit)
- D Rue du Nègre sans Peur
- Route des Esclaves
- Cale des Esclaves
- Traversée du marché de B-Terre
- Passage des Marches mozaïques
- D Rue Maurice Martin
- G Traversée de l'Artchipel par les Marches
- Traversée Champ d'Arbaud (suivre chemin balisé du champ)
- Rond-Point Boulevard du Gouverneur Général Félix Eboué
- Tout D Rue Lardenoy
- D Rue Léthière - Tout D traverser 2 rues
- D Rue Martin Luther King
- Longer mur Lycée Gerville Réache
- Tout D Prendre les marches face Gerville (Cale des cités unies)
- Traverser passage piéton
- G longer Bd Gerty Archimede
- Passer sous le pont N1
- Rue du Gouverneur AUBERT
- Entrée pont levie Fort
- Circuit Fort
- Sortie Fort côté Avenue Paul Lacavé
- **RAVITAILLEMENT**
- Longer édifice
- chemin Houël
- D Rue de la Mulâtresse Solitude
- D prendre porte Calvaire - Traversée du Calvaire
- D Rue de la Mulâtresse Solitude
- D Rue Rémy Nainsouta (face église du Carmel)
- Passage L'ARSENAL
- G Rue Lardenoy
- Traverser
- Allée Maurice Micaux - Passer derrière la Préfecture
- Entrée stade - Traversée du Stade Félix Eboué
- G Avenue Paul Lacavé
- G Rue Gaston Michineau
- Tout D Ruelle du Château d'eau (passer devant la crèche de Petit Paris)
- G rue Lya (chemin de la douane)
- D direction carrefour Mc Do
- Avenue Gaston Feuillard - passer le pont
- G Rue Alexandre Duffon
- Jardin Botanique
- D Chemin de Circonvallation
- G Rue Henry Stelhlé
- D-G Rue José Marti
- Cité Grain d'Or
- Intersection Rue José Marti

- D Avenue Sidambarom
- Traverser
- G escaliers
- Rue de l'Aqueduc
- Monter rue Suzanne Melvil Bloncourt tout D
- G Rue Maurice Marie-Claire (**sens interdit**)
- 150 m D entre maison n°45 et vétuste Rue Joseph Aucourt dit yoyo
- G descente de Bouillon (DASD Conseil Général) Rue Victor Schoelcher
- D Rue Auguste Perrinon
- D (derrière ex DRAC) Ruelle Réchaud montée G/G/D
- Intersection G descente
- D Rue Albert Béville
- D (petit chemin) Ravine Abiyo
- D Rue Maliard
- G Rue Théodore Lacascade (panneau interdiction jeter ordures maisons jaunes)
- Rue Chevalier Saint-Georges
- D Allée des Avocatiers (derrière local les Aiglons)
- G Chemin les Mornes
- G Impasse Ste Thérèse
- Traversée local Voukoum
- Impasse Ste Thérèse
- Montée vers Voukoum
- Traversée Local Voukoum
- **RAVITAILLEMENT**
- Rue Arnaud Sylvie
- D Rue Léon Mathis – Descente
- G Chemin des cocoyers
- Traverser – Cale Robert Joseph
- G Boulevard du Général de Gaulle – Bamy
- G Rue des Corsaires
- Tout D Rue Philippe Dumanoir
- Tout D
- G Rue Baudot
- G Traverser Maison du Patrimoine
- D Rue Louis Peynier
- D Passage Ciceron
- Tout D traverser Rue du Docteur Pitat – Mairie
- Arrivée : Esplanade du Port

### **PARCOURS 3 - 18 kms TRAIL**

**Départ : 07 HEURES 30 - Esplanade du Port**

- Rue du Cours Nolivos
- Place St-François
- D Rue St-François (en sens interdit)
- D Rue du Nègre sans Peur
- Route des Esclaves
- Cale des Esclaves
- Traversée du marché de B-Terre
- Passage des Marches mozaïques
- D Rue Maurice Martin
- G Traversée de l'Artchipel par les Marches

- Traversée Champ d'Arbaud (suivre chemin balisé du champ)
- Rond-Point Boulevard du Gouverneur Général Félix Eboué
- Tout D Rue Lardenoy
- D Rue Léthière - **Tout D traverser 2 rues**
- D Rue Martin Luther King
- Longer mur Lycée Gerville Réache
- Tout D Prendre les marches face Gerville (Cale des cités unis)
- Traverser passage piétion
- G longer Bd Gerty Archimede
- Passer sous le pont N1
- Rue du Gouverneur AUBERT
- Entrée pont levie Fort
- Circuit Fort
- Sortie Fort côté Avenue Paul Lacavé
- **RAVITAILLEMENT**
- Longer édifice
- chemin Houël
- D Rue de la Mulâtresse Solitude
- D prendre porte Calvaire - Traversée du Calvaire
- D Rue de la Mulâtresse Solitude
- D Rue Rémy Nainsouta (face église du Carmel)
- Passage L'ARSENAL
- G Rue Lardenoy
- Traverser
- Allée Maurice Micaux - Passer derrière la Préfecture
- Entrée stade - Traversé du Stade Félix Eboué
- G Avenue Paul Lacavé
- Rue Gaston Michineau
- Tout D Ruelle du Château d'eau (passer devant la crèche de Petit Paris)
- G Rue Lya (chemin de la douane)
- D direction carrefour Mc Do
- Avenue Gaston Feuillard - passer le pont
- G Rue Alexandre Duffon
- Jardin Botanique
- D Chemin de Circonvallation
- G Rue Henry Stelhlé
- D-G Rue José Marti
- Cité Grain d'Or
- Intersection Rue José Marti
- D Avenue Sidambarom
- Traverser
- G escaliers
- Rue de l'Aqueduc
- Monter rue Suzanne Melvil Bloncourt Tout d
- D Rue Maurice Marie-Claire
- Carrefour Fic Alu G Rue Toussaint Louverture - Montée
- D CHBT jusqu'au Rond-Point de Mont Bazin – Traverser tout D
- Tout D Chemin de Beauvallon
- G Résidence Louis Delgrès
- Montée Allée des Irpinias
- G Allée des Glaieuls – descente jusqu'au STOP face CHBT – Traverser carrefour

- D Avenue Gaston Feuillard – Montée G chemin de terre
- Tout D chemin d'Acery
- G Rue Jean-Baptiste Belley
- D Rue Adolphe Eggiman
- G Rue Julien Mallian
- D Ruelle Henry Berenger Maison jaune
- Montée Rue Chevalier de Saint-Georges (en sens unique)
- Allée des Avocats
- Chemin des Acacias
- Allée des Flamboyants
- Rue Chevalier de Saint-Georges
- Montée Route de Bologne – Traverser carrefour – D
- Entrée G – Traversée des cannes et de l'Usine de Bologne
- **RAVITAILLEMENT**
- Sortie portail Usine
- D Allée des Immortels
- G Allée des Marguerites/G-D
- G Allée des Amandiers
- **Petit sentier D**
- Avenue des Pères Dominicains tout D jusqu'à SOBUPNEU
- G Rue du Baron de Cluny – Traverser la rue espace cases
- G Rue Elie Chauffrein
- G Rue Jules Billecoq
- G Rue Adolphe Gatine
- G Avenue François Mitterrand – Tout D traverser au Manguier jusqu'à cantine centrale D
- G Traversée du parking du Gymnase **Tout D**
- D Allée des Palmistes (en sens interdit)
- G Rue René Baptistide
- Avenue du Gouverneur Lion – D
- G Traversée du Cimetière par l'escalier puis l'allée centrale
- Rue Denis Michaux passer devant l'Eglise
- D Impasse Sainte-Thérèse
- Montée vers Voukoum
- Traversée Local Voukoum
- **RAVITAILLEMENT**
- Rue Arnaud Sylvie
- D Rue Léon Mathis – Descente
- G Chemin des Cocoyers
- Traverser – Cale Robert Joseph
- G Boulevard du Général de Gaulle – Bamy
- G Rue des Corsaires
- **Tout D Rue Philippe Dumanoir**
- **Tout D**
- G Rue Baudot
- G Traverser Maison du Patrimoine
- D Rue Louis de Peynier
- D Passage Ciceron
- **Tout D traverser Rue du Docteur Pitat**

- Mairie
- Arrivée : Esplanade du Port

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

- Pendant la manifestation, le public devra rester sur le trottoir
- Les signaleurs seront positionnés dans les carrefours et Rond-Point pour sécuriser la manifestation.

**ARTICLE 2** : L'organisateur devra assurer un encadrement suffisant pour la protection des personnes, notamment au niveau des carrefours empruntés, pendant le déroulement de toutes les manifestations.

**ARTICLE 3** : L'organisateur devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique. L'organisateur devra prendre toutes les mesures afin d'assurer la sécurité des Biens et des Personnes (Barrières, rubalises, matérialises, zones interdites et zones autorisées au public, etc....).

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification.

**ARTICLE 5** : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

**ARTICLE 8** : Ampliation à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe et à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 28 JAN. 2025

Certifie exécutoire compte tenu  
de sa notification, le 28 JAN. 2025  
de sa publication et/ou son affichage, le 28 JAN. 2025  
Fait à Basse-Terre, le 28 JAN. 2025

P/Le Maire, André ATALLAH  
Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA

P/Le Maire, André ATALLAH  
Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA